

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Séance du 7 octobre 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, à 20h30, en séance publique, salle du Conseil, sur convocation adressée par Monsieur Cayron, Maire d'Espalion.

**Présents** : Mmes Anglade, Ausseil, Lantuech, Ladoux, Rey, Michel, Lacampagne, Martin, Ginisty, Glandière A.M. Glandiere A.  
Mrs Septfonds, Batut, Tavet, Cayron, Delperié, Salvan, Mazelier, Ruffat, Angles, Le Derff, Caviale, Grandesso, Uribellarea

**Ont donné procuration** : Mlle Poux à Mr Mazelier

**Absents** : Mmes Mercadier, Solignac

**Autre présent** : Mr Andretto

Mr Grandesso est désigné secrétaire de séance

-----

Mr le maire propose **l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 juillet 2009.**

Il est approuvé à l'unanimité.

Il n'y a eu aucun commentaire sur le **compte-rendu des commissions 1 du lundi 28 septembre, et 3 du mercredi 24 septembre.**

Il n'y a eu aucun commentaire sur la **communication de Mr le maire** sur les décisions municipales N°849 à 868.

Mr Delperié présente le **nouveau règlement du marché.**  
Cette présentation est acceptée à l'unanimité.

Mr Delperié présente les **décisions modificatives N°2** pour les budgets Ville d'Espalion et Centre d'Hébergement, ayant fait l'objet d'un avis favorable en commission 1. Ces décisions sont approuvées à la majorité.

**Subventions diverses complémentaires** présentées par Mr le maire pour l'association du vieux palais -600 € -, l'association Espalion expo (subdivisée en « organisation des MOF 2009 » - 2000 € - et « Ferme en vallée d'Olt 2009 » 2689,45 € -), et l'association générale des familles -93011 €- :

Mr Caviale demande des précisions sur les subventions de 2689,45 € et 2000€ accordées à Espalion Expo.

Mr Delpérié apporte les précisions suivantes : « Ferme en vallée d'Olt » est une manifestation portée par l'Association Espalion Expo. Il précise également que dans le programme de financement de cette manifestation, aidée dans le cadre du programme Leader figure désormais le travail du personnel communal mis à disposition.

Mr Cayron précise que la manifestation des MOF 2009, portée également par Espalion Expo, n'a pas reçu de financement du Conseil Général, ce dernier n'ayant pas retenu cette opération dans leurs critères. La Ville d'Espalion apporte donc un complément de 2000 €. Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

Pour la **participation de la commune d'Espalion aux frais de fonctionnement des écoles privées d'Espalion** sous contrat d'association, Mr le maire précise que la commune participe aux frais de fonctionnement exclusivement pour les élèves domiciliés à Espalion.

Mr Uribellarea précise qu'il n'y a pas de taux directeur pour le personnel communal affecté aux écoles privées. Mr le maire répond qu'il y a à Espalion un taux d'encadrement supérieur à la moyenne pour le personnel communal délégué aux écoles publiques.

Cette participation est approuvée à l'unanimité.

#### **Convention entre le collège Immaculée Conception et ville d'Espalion.**

Le collège s'engage à mettre à disposition des associations durant 3 ans, son gymnase pour un coût annuel de 5000 €.

Mr Grandesso demande à Mr Ruffat s'il y a une demande suffisante pour occuper ce gymnase. Mr Ruffat répond que oui la demande est très forte. Mr Grandesso demande si pour l'année 2009 qui n'a pas pu commencer ces 10 premiers mois, la somme de 5000 € serait donnée. Mr Ruffat confirme que ces 5000 € seront effectivement dus pour les années 2009, 2010, 2011.

Mr Caviale demande de préciser que nous n'aurons donc pas de gymnase avant 2011. Ce que Mr Ruffat confirme.

Cette décision est votée à la majorité. Mr Caviale s'abstient.

**Vente du local route d'Alayrac abritant les ateliers municipaux** pour 110 000 € minimum.

Les offres seront remises sous pli fermé à l'étude de Maître Lacaze.

La ville d'Espalion logera ses ateliers dans un local sis à La Bouysse par bail emphytéotique pour une mensualité de 850 €.

Cette vente est votée à la majorité. Mr Caviale s'abstient.

Mr le maire nous informe que malgré l'avis favorable unanime de la part du Conseil Syndical pour le **retrait de la commune du Nayrac du SIVU petite enfance** ainsi que l'avis favorable des communes concernées, à part Lassouts et Espalion, ce retrait de la commune du Nayrac n'est pas accepté. Mr le Préfet de l'Aveyron a, par arrêté en date du 13/08/09, refusé le retrait de la commune du Nayrac car les critères requis ne sont pas respectés, à savoir :

- accord des 2/3 au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale
- ou la moitié au moins des conseillers municipaux représentant plus des 2/3 de la population.

**Dissolution du SIVU CES d'Espalion.**

Ce SIVU n'exerçant plus d'activité depuis 2 ans au moins, il est demandé sa dissolution  
Approuvé à l'unanimité.

**Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet et modification d'un poste à temps non complet**

Approuvé à l'unanimité

**Echange terrain commune d'Espalion/Delmas Michel rue Octave Portal.** Cette décision vient compléter la délibération prise le 26/03/2009.

Cet échange est effectué avec une valeur de 1140 €.

Approuvé à l'unanimité.

**Achat terrain à Mr Fric (chemin de Fernandez).**

L'achat par la collectivité de 21 m<sup>2</sup> est effectué à la valeur de 6,25 € le m<sup>2</sup>.

Approuvé à l'unanimité.

-----

Mr le maire :

- nous informe des conclusions du commissaire enquêteur de l'enquête publique sur le mode d'aménagement foncier induits par le contournement d'Espalion.
- communique la proposition de périmètre d'étude pour l'élaboration de la charte du projet de Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce périmètre.

*Le Maire*  
*G. Cayron*

*Le Secrétaire de séance*  
*Y. Grandesso*